



F.S.U.

Déclaration FSU – CSA SD

Rentrée Scolaire dans les écoles et les collèges 2023

6 février 2023

Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous nous rencontrons aujourd'hui, alors que les mobilisations du 31 janvier 2023 pour le retrait de la réforme, proposée par l'exécutif, étaient encore plus fortes que celles du 19 janvier 2023.

Le gouvernement ne semble pas avoir entendu, non pas la rue, mais les travailleuses et leurs représentant-es élu-es démocratiquement et mandatées. Le pouvoir exécutif maintient sa proposition de réforme provoquant de nouveau une mobilisation demain 7 février 2023 et augmentant la fracture sociale et démocratique dans le pays.

Ils ont aussi majoritairement voté pour des hausses de salaires par le biais de la hausse du point d'indice et des augmentations conséquentes rattrapant les 20 % de perte relative de salaire des 20 dernières années sans contreparties, sans augmentation de la charge de travail, de la charge mentale, ou du temps de travail.

En opposition avec un scénario retraite dans lequel le point d'indice reste gelé indéfiniment, nous voulons 10 % tout de suite sans contreparties.

Le mépris du droit et de la démocratie, des travailleurs et de leur travail est flagrant l'administration demande à ses subordonnés d'agir en dehors et contre le droit, notamment en ce qui concerne les DHG des collèges supprimant 1 heures de Sciences et technologie alors que l'horaire est toujours de 4 heures dans le texte réglementaire et son annexe. Quelles conséquences de cette manière d'agir ? On peut organiser l'administration et le travail en dehors du droit ?

Dans le département, nous vous demandons à nouveau de surseoir à la mise en œuvre de cette annonce ministérielle réformant brutalement le collège et de respecter les textes réglementaires.

Dans le département, nous vous demandons d'agir par l'utilisation de la réserve pour empêcher l'inacceptable de se produire : effectifs pléthoriques (de 26 élèves à plus de 30 par classe), mise en danger de l'éducation prioritaire, suppressions d'enseignement en groupes à effectifs réduits, suppressions de postes, compléments de services sur 3 ou 4 établissements, compléments de services alors qu'il existe des heures supplémentaires dans l'établissement.

Dans le département, pour les écoles, le compte n'y est pas. Notre département, en dépit des baisses d'effectifs annoncées, connaît des problématiques importantes de remplacement, connues de notre académie, mais qui n'ont pas été répercutées sur l'enveloppe globale attribuée au département. Il faudra donc, une fois de plus, financer des besoins incontournables sur le dos de fermetures de classes.

A ce sujet, nous appelons de nos vœux que l'examen de la situation des écoles visées par les fermetures soit examiné selon deux entrées qui paraissent indispensables.

Tout d'abord, le tableau excel ne peut permettre seul de confirmer une situation parce que « ça rentre ». Certains effectifs reposant sur des minimas d'élèves conduiront à des situations invivables pour les élèves et les écoles, bien loin des objectifs conduisant à « la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves ». Il est évident que les critères mis en avant tels que le climat



solaire, l'inclusion et la qualité de la relation avec les familles ne pourront qu'en pâtir. Pour cette raison, nous attendons que des situations soient revues avec un œil neuf.

Par ailleurs, la mise en avant d'un taux d'encadrement amélioré ne peut se traduire par l'examen de situations qui auraient été écartées des mesures de fermeture l'an passé. Cela concerne les écoles élémentaires en EP et celles hors EP. Il n'est pas possible de mettre en avant ce critère et de sanctionner des écoles sur de nouvelles bases plus défavorables. Nous demandons que ces écoles soient retirées de la liste des fermetures.

Enfin, nous rappelons le danger que nous voyons dans le focus fait sur les fondamentaux au détriment d'autres disciplines.

Dans le département, nous vous demandons d'agir par la demande de moyens supplémentaires qui existent dans les réserves nationales et académiques.

Dans le département, nous vous demandons d'agir par la réponses aux personnels qui vous interpellent, par la réception des délégations, par des progrès en terme de transparence sur les sujets qui concernent les droits des personnels et l'organisation du travail que se soit dans le cadre des enquêtes administratives, dans le cadre de l'évaluation des établissements, dans le cadre des évaluations d'école, l'orientation de leurs politiques d'autonomie ou dans le cadre d'amélioration du bâti scolaire.

Dans le département, nous vous demandons d'agir en faisant reculer la précarité des organisations et des conditions de travail en augmentant les temps de contrats des contrats précaires, en diminuant les temps partiels imposés au AED et AESH et en transmettant les demandes de hausses de salaires.

Dans notre département, la colère est grande dans les écoles et établissements actuellement. La carte scolaire doit mettre en avant une volonté d'écoute et de dialogue. N'ajoutons pas à la colère.